

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844
Website: www.africa-union.org

SC14679 – 89/17/2/24

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-septième session ordinaire

10 – 12 Juin 2015

Johannesbourg (AFRIQUE DU SUD)

EX.CL/913 (XXVII)

Original : anglais

**CADRE POUR UN NOUVEAU PARTENARIAT NATIONS UNIES/UNION
AFRICAINES SUR L'AGENDA D'INTÉGRATION ET DE
DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (PAIDA)**

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

CADRE POUR UN NOUVEAU PARTENARIAT NATIONS UNIES/UNION AFRICAINE SUR L'AGENDA D'INTÉGRATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (PAIDA)

2017-2027

Introduction et Principes

1. Le présent document est un **résumé analytique du "Cadre pour un nouveau partenariat ONU/UA sur l'Agenda d'intégration et de développement de l'Afrique (PAIDA) 2017-2027"**, ci-joint. Un premier projet préparé par un consultant de haut niveau des Nations Unies a été suivi de contributions des diverses institutions concernées des Nations Unies **dans les domaines du développement, de l'intégration, de la paix et de sécurité**. Les départements concernés de la Commission de l'Union africaine ont également apporté leurs contributions en vue d'exposer la perspective de l'UA et de renforcer le principe de l'appropriation par l'Afrique. Le document a été ensuite collectivement examiné et approuvé par les représentants des institutions membres des systèmes de l'UA et des Nations Unies au cours de la seizième session du Mécanisme régional de coordination pour l'Afrique (MRC-Afrique), tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), les 29 et 30 mars 2015¹.

2. Le Cadre, connu également sous son acronyme PAIDA, qui présente des propositions pour le type d'appui que le Système des Nations Unies peut fournir collectivement aux États membres de l'UA aux niveaux continental, régional et national, a pour objectif de succéder au Programme décennal de renforcement des capacités des Nations Unies **pour l'Union africaine** (TYCBP-UA) qui a vu le jour en 2006, après son adoption par la Résolution 60/1 de l'Assemblée générale 2005 et qui expire en 2016.

3. Le rapport du deuxième examen triennal du TYCBP-UA, présenté à la quinzième session du Mécanisme régional de coordination (MRC) tenue à Abuja en avril 2014, qui l'a adopté indique que même si "des contributions substantielles" ont été apportées pour renforcer les capacités des institutions de l'Union africaine dans le cadre du programme, les missions d'appui des Nations Unies à l'Union africaine et à son Agence du NEPAD ont été «dépassées par les événements», tant en leur sein qu'à l'échelle continentale; et que le moment est venu «de dynamiser et de mettre à jour» ces missions pour leur permettre de répondre aux réalités actuelles à travers un nouveau programme.

¹ Le MRC-Afrique regroupe les Bureaux des Nations Unies, les agences et institutions œuvrant pour le développement de l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la NPCA (Agence de Planification et de Coordination du NEPAD ou Agence du NEPAD), le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), les CER, ainsi que la BAD.

4. Par conséquent, la quinzième session du MRC a demandé à la Commission de l'Union africaine, en consultation avec l'ONU, de mettre en place un groupe de travail technique pour élaborer un programme d'appui à long terme à l'Union africaine, y compris l'Agenda 2063 de l'UA. Le groupe de travail qui est composé des membres du système de l'UA, d'organes des Nations Unies opérant en Afrique, ainsi des membres de la BAD, a commencé son travail en novembre 2014 et le PAIDA en est le résultat.

5. Le contenu et l'orientation du PAIDA se fondent sur leçons tirées de la mise en œuvre de quatre programmes d'appui précédents de l'ONU mis en place par l'Assemblée générale des Nations Unies depuis plus de trois décennies. En effet, sur la base de ces leçons du passé, le PAIDA spécifie que les principes suivants devraient constituer la base de la création et de la mise en œuvre d'un nouveau partenariat UA/ONU afin de réaliser plus de succès que ses prédécesseurs :

- i.* **L'appropriation et le leadership de l'Union africaine**, dictés par les exigences des besoins et priorités de l'Afrique telles qu'exprimées, plutôt que par un besoin ressenti de préparer une réponse externe aux urgences ou aux crises dans le Continent ;
- ii.* **Le respect de la marge de manœuvre de l'Afrique** afin d'éviter des violations de la souveraineté du continent;
- iii.* **Le respect des engagements pris**, spécialement, conformément à la Résolution 293 de l'Assemblée générale de l'ONU de septembre 2012 mettant en place le Mécanisme de suivi de l'ONU pour évaluer les engagements pris dans le cadre du développement de l'Afrique ;
- iv.* **La consultation et la coordination**, pour promouvoir la cohérence et la synergie afin d'enregistrer des succès ;
- v.* **la responsabilité** pour assurer que les partenaires sont mutuellement responsables;
- vi.* **Le partenariat stratégique** impliquant la CUA, l'Agence du NEPAD, les CER et tous les organes délibérants et de mise en œuvre de l'UA, pour apporter les changements nécessaires en vue de la réalisation des objectifs du Continent, tel que spécifié dans l'Acte constitutif ;
- vii.* Un **engagement proactif** plutôt que réactif, afin l'improvisation et les situations de crise.

6. En outre, l'attention nécessaire est accordée au fait que les programmes précédents n'ont enregistré qu'un succès limité, du fait que l'appui régulier, adéquat, prévisible et ciblé espéré de la communauté internationale, n'a pas été fourni. Par conséquent, l'une des principes fondamentaux du PAIDA est que le système des Nations Unies prenne les dispositions nécessaires pour combler cette lacune.

7. L'accent est particulièrement mis sur les deux premiers principes précités, à savoir **l'appropriation et le leadership de l'Union africaine**, ainsi que **le respect de la marge de manœuvre de l'Afrique**, dans la mesure où l'un des fondements du PAIDA est son ancrage dans l'important programme prioritaire, à savoir l'Agenda 2063 de l'UA et son Plan décennal de mise en œuvre. Les autres cadres importants, subsidiaires à l'Agenda 2063, notamment la Position africaine commune (PAC) sur l'Agenda de développement post-2015, sont également prises en compte.

8. Le PAIDA indique que l'Agenda 2063 et son **premier** Plan décennal de mise en œuvre, (le premier d'une série de cinq qui seront élaborés entre 2013 et 2063) [supprimer], ainsi que la PAC sur l'Agenda de développement post-2015, renferment tous les problèmes des autres principaux cadres continentaux, particulièrement élaborés dans le passé, dans un contexte sectoriel. Il s'agit notamment du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) ; du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) ; de la Vision minière de l'Afrique (VMA) ; de l'Architecture africaine de la gouvernance (AGA) ; de l'Architecture de paix et de sécurité (PSA) ; du Programme minimum d'intégration (PMI) ; du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) ; du Plan d'action consolidé de l'Union africaine (UA) et du NEPAD sur la science et la technologie ; de l'Initiative pour le développement du directeur agroindustriel et agroalimentaire en Afrique (3ADI) ; de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), entre autres.

9. En outre, l'UA a mis au point, ou est en train de le faire, de nouveaux cadres sectoriels de dix à quinze ans pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063, ainsi que des programmes phares, y compris la stratégie pour la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique à l'horizon 2024 (STISA-2024) ; et la Stratégie continentale d'enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP). Tous les autres programmes sectoriels importants de l'UA sont dument indiqués dans le corps de ce résumé analytique.

Analyse de la Situation politique, sociale et économique, et Domaines d'actions prioritaires du PAIDA

10. Dans le cadre de ces importants programmes de l'UA, ainsi que desdits cadres sectoriels et programmes phares de l'UA, le PAIDA procède à une analyse de la situation qui prévaut dans chacun des différents secteurs politique, économique et social du continent ; et indique ensuite les actions prioritaires qui nécessiteront l'appui des Nations Unies, sur la base de ces programmes et cadres.

11. Dans le secteur économique, il est indiqué que l'économie continentale se porte assez bien et qu'en fait, la croissance de l'Afrique est relativement élevée par rapport à celle du reste du monde. Cependant, en ce qui concerne les défis auxquels le Continent est confronté, il est relevé, par exemple, que malgré l'accroissement des classes moyennes, le nombre absolu de pauvres a réellement augmenté. Ainsi, l'importance et la régularité de la croissance requises pour réduire considérablement la pauvreté en Afrique, ne sont pas encore réalisées. Il y a également le défi de l'inégalité croissante

dans la répartition des richesses, ainsi que celui de l'inégalité de l'accès aux services publics tels que les programmes d'éducation et de santé. Il est également indiqué que le déficit des comptes courants continue de se détériorer, en raison de la baisse des recettes d'exportation du fait, entre autres, de la chute des prix des matières premières et du pétrole, et de l'augmentation des achats de biens d'équipement pour appuyer le développement infrastructures et la construction.

12. La voie à suivre dans le domaine du développement économique serait la transformation structurelle totale de l'économie africaine, par le biais de la formulation et de la mise en œuvre de cadres macroéconomiques appropriés, afin de faciliter et de promouvoir la croissance inclusive et de réduire les inégalités et la pauvreté.

13. Une autre priorité serait également la poursuite de l'industrialisation rapide en raison de son impact potentiellement transformatif. Il faudrait accorder une attention à l'amélioration de l'enrichissement et la priorité à la valeur ajoutée, surtout dans le domaine des industries extractives et le secteur des matières premières. **Le Plan d'Action pour le développement accéléré (AIDA) guidera la mise en œuvre de la politique industrielle.**

14. Encore une fois, il faudrait accorder davantage d'attention au rôle du secteur privé dans le processus de transformation, et dans la réalisation d'une croissance plus inclusive et durable. Il devrait donc être renforcé à travers l'amélioration de l'environnement des affaires et des investissements, la promotion d'un partenariat fort avec le secteur public, et le déplacement de l'accent des secteurs à faible productivité vers des secteurs plus productifs. Les potentiels des opérateurs du secteur privé seront exploités pour les encourager à jouer des rôles de partenaires, de maîtres d'œuvre, ou d'intermédiaires dans des secteurs aussi importants que l'énergie durable, l'agriculture et l'agro-industrie, les infrastructures numériques et physiques, les économies verte et bleue, et le secteur social. À cet égard, l'appui devrait porter essentiellement sur la Stratégie de développement du secteur privé de l'UA 2016-2020.

15. En outre, des efforts doivent être déployés pour renforcer davantage les capacités internes de mobilisation des ressources, de gestion des finances publiques, de contrôle et de la répression des flux financiers illicites, et pour élaborer de modèles financiers novateurs adaptés aux réalités africaines.

16. Des efforts doivent être également déployés pour profiter de la révolution de données en appuyant **l'Agenda de la révolution des données en Afrique**, pour renforcer la politique de développement fondée sur des preuves et ce, en vue de tirer profit des dividendes démographiques à travers **l'élaboration d'un programme africain de cohésion sociale** dans le cadre de **l'Agenda 2063**.

17. Dans le domaine des ressources naturelles, il y aura plus d'efforts en vue du renforcement des capacités aux plans continental, régional et national, afin d'assurer une gestion meilleure et durable des énormes ressources naturelles du Continent, notamment les ressources foncières et marines. Il s'agira d'une meilleure gestion de la

biodiversité du continent, de la maîtrise de la dégradation de l'environnement, plus particulièrement la désertification croissante et l'appauvrissement de la couverture forestière du Continent. La gestion des vastes cours d'eau du Continent, tels que le Nil, les fleuves Niger et Volta, les Grands Lacs et le lac Victoria, sera également abordée. Étant donné que bon nombre de ces cours d'eau sont des ressources transfrontalières, des efforts doivent également être déployés en vue de les gérer et de les régler collectivement.

18. La gestion des ressources minières du continent nécessite la création de capacités aux niveaux continental, régional et national, par le biais de l'exploitation judicieuse et durable de ces ressources minières et de la mise en œuvre de la **Vision minière de l'Afrique**. La dépendance de l'Afrique vis-à-vis des combustibles fossiles doit être réduite et l'exploitation de ses sources d'énergie renouvelables considérables doit être encouragée.

19. Compte tenu de l'impact transformatif potentiel de l'agriculture sur le développement, et aussi de son importance dans la réalisation de la sécurité alimentaire et agricole sur le continent, l'accent doit être mis sur son développement et sa modernisation. Cela passera par la mise en œuvre de politiques et programmes qui stimulent la productivité, ainsi que par une diversification accrue, une plus-value tout au long de la chaîne de valeur agricole, le développement des agro-industries et des entreprises agroalimentaires, et une stimulation importante des économies verte et bleue.

20. En outre, une **Stratégie des produits de base** sera élaborée pour aider les pays africains à obtenir des revenus plus élevés de leurs exportations de matières premières, faciliter leur intégration plus poussée dans les chaînes de valeur mondiales et stimuler leur valeur ajoutée et le développement de leur contenu. À cette fin, des efforts seront orientés vers **la réalisation des engagements du Sommet de Malabo en 2014 concernant la Croissance et la transformation accélérées de l'Agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie**. Par ailleurs, un accent particulier sera mis sur la mécanisation généralisée de l'agriculture africaine, un domaine où le continent pourrait enregistrer des progrès rapides. La menace du changement climatique pour l'agriculture et la pêche en Afrique sera également prise en compte.

21. De manière plus générale, la question du changement retiendra l'attention, surtout e ce qui concerne les pays africains les moins avancés (PMA). Des efforts seront fournis en vue de protéger les villes et villages dans les 35 pays côtiers africains menacés par l'érosion côtière. Le **Fonds africain pour le climat** sera pleinement opérationnel. Un important appui sera également fourni au **Centre africain pour les politiques climatiques (ACPC)** dans le cadre de **l'Initiative du Programme d'informations climatiques pour le développement en Afrique (ClimDev-Afrique)**.

22. Une attention particulière sera également accordée à la lutte contre la dégradation des terres et la désertification, et des initiatives telles que la **Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel**, seront mises en œuvre avec une plus grande vigueur. Compte tenu des risques et de la vulnérabilité des moyens de subsistance et des systèmes de production, des efforts seront orientés vers l'appui à la mise en œuvre des programmes continentaux de réduction des risques tels que la **Capacité africaine de gestion des risques** (ARC) de l'UA, ainsi que d'autres aux plans régional et national. Le renforcement des capacités en matière d'alerte rapide sera poursuivi. La mise en œuvre de la **politique spatiale de l'Afrique** sera fortement soutenue.

23. Dans le cas particulier de l'éducation, mention est faite de l'évolution positive, provoquée par le fait que les taux de scolarisation des filles et la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire augmentent plus rapidement que partout ailleurs dans le monde ; et que généralement, les pays africains intensifient leurs efforts pour augmenter le volume des investissements dans l'éducation, sur la base de leur compréhension du fait important que le développement et l'utilisation des ressources humaines du continent sont tributaires de l'amélioration de l'accès à une éducation et une formation de bonne qualité à tous les niveaux (primaire, secondaire et supérieur). En effet, malgré l'augmentation des taux de scolarisation, les niveaux atteints en calcul et en lecture sont faibles dans les écoles primaires, ainsi que ceux d'achèvement des élevés jusqu'à la fin de leur cycle, surtout en ce qui concerne les filles, du fait des mariages précoces, entre autres. Cette situation a mené à des lacunes dans les compétences essentielles et à la création d'obstacles aux possibilités sociales et économiques. L'accès à l'éducation passera par l'enseignement à distance, l'enseignement technique et professionnel, et aussi par une **nouvelle stratégie de l'éducation en Afrique**, pour la réussite du **Plan d'action de la deuxième Décennie de l'Éducation en Afrique**.

24. En outre, les défis liés à l'adaptation de l'éducation à l'évolution du marché du travail persistent. Il faudrait donc appuyer les efforts intenses qui sont déployés, pour améliorer la pertinence et la réactivité de l'éducation aux besoins du marché. Des efforts supplémentaires doivent être fournis pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur.

25. Un appui doit également être apporté aux efforts déployés pour relancer et renforcer la recherche scientifique et l'innovation afin de relever les défis actuels, y compris l'amélioration de la productivité dans des secteurs clés comme l'agriculture et la gestion des ressources naturelles. La collaboration intra-africaine dans le domaine de la recherche a sensiblement augmenté, renforçant ainsi la capacité du continent à apporter des solutions à des problèmes communs ; et des initiatives telles que **l'Université panafricaine** contribuent à modéliser des liens stratégiques entre l'enseignement supérieur et la recherche d'une part et le secteur public de l'autre.

26. La plupart des pays africains connaîtront bientôt une transition démographique et une urbanisation massive : le continent a la population la plus jeune au monde. En 2040, cette population jeune augmentera considérablement pour devenir la population active la plus importante du monde (un milliard de travailleurs) et elle dépassera les populations actives réunies de la Chine et de l'Inde. Il convient de souligner que cette augmentation phénoménale de la main-d'œuvre disponible sur le continent ne se traduira en dividende démographique que si l'économie se développe considérablement pour pouvoir effectivement absorber ce grand nombre de jeunes travailleurs supplémentaires. Cela sera possible si le continent effectue les investissements nécessaires dans le renforcement des capacités, pour veiller à ce qu'à l'avenir les populations actives soient hautement qualifiées et donc employables. Par conséquent, les jeunes devraient pouvoir accéder de manière plus accrue à des possibilités de formation plus pertinentes, des emplois décents et productifs, et aussi aux services financiers et de crédit, conformément au **Plan d'action de Ouagadougou**. Le volontariat des jeunes sera encouragé afin de promouvoir le panafricanisme, la responsabilité sociale et la préparation des jeunes Africains à l'emploi.

27. Le domaine de l'emploi demeure en général une priorité, car en dépit d'une augmentation de la croissance, le chômage et la qualité des emplois créés sur le continent restent un défi majeur. Par exemple, les taux de chômage et de sous-emploi en milieu urbain en Afrique, surtout chez les jeunes, sont les plus élevés au monde, en raison du fait que la croissance économique a été essentiellement concentrée dans les secteurs à forte intensité de capital, notamment les industries extractives. En outre, la création d'emplois s'est produite surtout dans les secteurs économiques à faible productivité, notamment les secteurs informel et agricole.

28. En matière d'urbanisation, bien que l'Afrique soit la région la moins urbanisée du monde, son taux de croissance urbaine est aussi le plus rapide et devrait doubler dans 20 ans, essentiellement en raison de l'exode rural, de l'augmentation naturelle de la population et d'autres facteurs. Toutefois, la présence de populations plus nombreuses dans les villes du Continent met à rude épreuve les infrastructures et services déjà insuffisants, notamment les routes, l'accès à l'eau potable, les canalisations et l'assainissement, le ramassage des ordures, l'énergie, l'éducation et la santé. Cette situation a abouti à une aliénation et des tensions économiques et sociales. La planification et la gestion de cette croissance rapide devraient contribuer à éviter et à alléger ces tensions. Toutefois, au-delà de cela, la croissance urbaine rapide augmente également la nécessité d'améliorer la planification et la gestion, si les villes africaines doivent servir de base à la transformation structurelle du Continent. À l'heure actuelle, 65 à 70% du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique proviennent d'activités économiques en milieu urbain. À l'avenir, cette contribution en pourcentage va certainement augmenter. Il faudrait intensifier les efforts pour faire des villes africaines un tremplin pour l'industrialisation, la réduction de la pauvreté et la création d'emplois sur le Continent, ainsi que pour l'amélioration du niveau de vie de millions d'Africains.

29. Compte tenu de la croissance urbaine rapide de l'Afrique, l'accent sera mis sur les programmes visant à renforcer les capacités des administrateurs municipaux.

30. Dans le domaine de la santé, des progrès louables ont été réalisés du fait de l'augmentation des investissements productifs. Par exemple, depuis 1990, l'Afrique a eu de bonnes performances dans plusieurs secteurs des OMD liés à la santé, à cause de l'augmentation des investissements productifs. Ainsi, l'espérance de vie a nettement augmenté; le taux de mortalité néonatale a considérablement diminué ; le taux de mortalité infantile a considérablement baissé ; le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a enregistré une baisse impressionnante ; et il y a eu également une réduction considérable du taux de mortalité maternelle. Dans la lutte contre le virus Ebola, l'Afrique a fait des progrès notables. Les nouvelles infections au VIH et les taux de mortalité du fait du sida ont diminué de manière considérable. L'incidence de l'infection tuberculeuse et les décès ont diminué. L'amélioration des statistiques concernant la tuberculose et le VIH/sida est attribuable à l'utilisation du traitement antirétroviral dans l'ensemble du Continent.

31. Néanmoins, les taux les plus élevés d'infection continuent de se produire en Afrique subsaharienne, qui compte également 71 % des personnes vivant avec le VIH dans le monde, les femmes constituant une grande proportion de la population touchée. En effet, le sida est la principale cause de décès chez les femmes en âge de procréer et les adolescents dans la région.

32. L'épidémie de la maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest a relevé les faiblesses de la capacité de l'Afrique à réagir efficacement à ce type de situation d'urgence, en ce qui concerne les systèmes de santé et les mécanismes appropriés, notamment au niveau des ménages. Cela a aggravé les niveaux de pauvreté extrême déjà existants et la vulnérabilité. Plus particulièrement, la maladie à virus Ebola a été un défi sans précédent pour les droits et la protection de la femme, compte tenu du fait que les femmes jouent un rôle de premier plan dans la fourniture de soins dans leurs foyers et dans leurs communautés, ainsi que dans les systèmes de soins de santé en tant qu'infirmières.

33. L'épidémie d'Ebola a également révélé les défis à la prévisibilité et l'adéquation de la réponse internationale à ces situations d'urgence complexes.

34. Même si des investissements supplémentaires importants doivent être faits dans les systèmes de santé en Afrique en général, notamment pour répondre aux besoins des femmes et les enfants, la mise en place de systèmes de santé appropriés et durables pouvant prévenir, détecter et répondre aux urgences en matière de santé publique, sera au cœur des programmes de l'UA. **Le Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies (ACDCP)** sera opérationnel pour apporter l'appui nécessaire à cet égard. Le plan et la stratégie de reprise post-Ebola à moyen et à long terme de l'UA devront être également couverts dans le cadre de l'assistance de l'Union africaine à ses pays membres pour le renforcement de leurs capacités à mettre efficacement en œuvre les réglementations sanitaires internationales et à se préparer pour éviter de nouvelles menaces de ce genre.

35. Dans l'ensemble, les questions liées à la santé maternelle et infantile et au traitement des maladies transmissibles et non transmissibles demeureront prioritaires. La priorité sera également accordée aux questions de l'accès accru aux systèmes de soins de santé, surtout dans les zones rurales, et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, conformément à la **Stratégie africaine de la santé** qui doit être mise en œuvre.

36. Concernant l'importante question de l'intégration continentale, qui permettra au Continent d'éliminer les contraintes créées par l'existence de petites économies et de tirer parti des économies d'échelle, certaines des Communautés économiques régionales, à savoir la CEDEAO, l'EAC, la SADC et le COMESA ont fait des progrès considérables dans la libéralisation et la facilitation du commerce ; et dans le domaine de la libre circulation des personnes et des biens, les progrès de la CEDEAO sont remarquables. La SADC et l'EAC ont également progressé dans le domaine du développement des infrastructures ; et la CEDEAO et la SADC ont fait des progrès louables dans le domaine de la paix et la sécurité. Dans le secteur des transports, il convient de prêter une attention particulière à la situation où les coûts de transport sont extrêmement élevés et où de nombreux réseaux routiers, aériens et ferroviaires ne sont pas suffisamment reliés entre eux. Toutes les CER s'efforcent d'améliorer les méthodes de transports, afin de promouvoir la facilitation sans restriction, de réduire les coûts et d'améliorer globalement l'efficacité. Ces programmes doivent être appuyés.

37. Les programmes visant à accroître considérablement le volume des échanges intercontinentaux et à stimuler l'intégration seront prioritaires. À cet égard, la Décision de la Conférence de l'UA de mettre en place **une zone de libre-échange continentale (ZLEC)** d'ici la date indicative de 2017 doit être soutenue. La Conférence de l'UA a également créé dans le cadre de l'architecture de la ZLEC, **un Comité africain de haut niveau sur le commerce (HATC) composé des chefs d'État et présidents des CER**. La ZLEC devra s'inspirer des meilleures pratiques **du processus de mise en œuvre et de l'accord tripartites de libre-échange COMESA-EAC-SADC**, ainsi que d'autres efforts d'intégration régionale. Il convient également de mentionner **d'autres mécanisme d'intégration tels que les unions douanières et les marchés communs**, et ainsi que le fait que les efforts visant à mettre en œuvre des programmes d'intégration continentale, surtout dans le cadre du commerce intra-africain, sont entravés par le fait que les femmes qui constituent la plus grande partie des commerçants transfrontaliers du secteur informel africain, souffrent d'une stigmatisation et d'un manque de reconnaissance de leur contribution au développement économique. Il faudrait donc soutenir les efforts déployés en vue d'adopter des politiques de commerce interafricain tenant compte des besoins des femmes pour permettre au Continent de profiter de la contribution importante de ses commerçantes transfrontalières.

38. D'autres mesures adoptées pour renforcer les efforts d'intégration économique du continent, seront entre autres: la mise en place d'un mécanisme continental d'alerte (Observatoire du développement économique) qui visera à renforcer la cohérence dans le programme d'intégration de l'Afrique, et à réduire les disparités en jouant un rôle

essentiel dans l'élaboration de politiques optimales, en plus de l'anticipation des crises et de leur impact potentiel et la promotion de projets transfrontaliers et transnationaux d'infrastructures, notamment ceux identifiés par PIDA. Puisque le financement de l'intégration est d'importance capitale, d'autres mesures seront prises pour renforcer et mettre en œuvre les institutions financières, bancaires et autres, telles que la Banque centrale africaine, le Fonds monétaire africain, la Banque africaine d'investissement et la Bourse africaine. L'intégration des marchés financiers du Continent est subordonnée à l'harmonisation des politiques et des procédures nationales, ainsi que des institutions établies dans les États membres. Il faudrait également accorder une attention au renforcement des autorités de bassins fluviaux.

39. Compte tenu du rôle des CER en tant que piliers de l'intégration du Continent, la mise en œuvre de leurs programmes spéciaux d'intégration sera appuyée. Ces programmes sont, entre autres, la création de zones de libre-échange, d'unions douanières et de marchés communs, la promotion du commerce intra-régional et le développement des transports et des communications, les infrastructures, l'énergie, l'industrialisation, la paix et la sécurité, et la gouvernance. Dans le cas de l'Afrique du Nord, un accent particulier sera mis sur le commerce intrarégional, les systèmes de transport multimodaux et la connectivité des TIC, le développement agricole, la paix et la sécurité, les réformes politiques, le renforcement de la gouvernance, l'autonomisation des femmes et des jeunes et la lutte contre le chômage. En Afrique centrale, la priorité sera accordée au règlement des conflits et aux initiatives de prévention avec l'appui du **Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX)** et du **Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC)**. Une attention particulière sera également accordée aux projets d'infrastructure et de transports de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), dans le cadre de la réalisation des objectifs d'intégration de la région ; à la gestion des réserves forestières de la région ; à la mise en œuvre des projets énergétiques du PIDA, ainsi qu'aux programmes visant à résoudre les problèmes énergétiques spécifiques à la région.

40. Concernant l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, les priorités seront, entre autres, le développement des corridors de transport dans les parties orientales, septentrionales et centrales de la région, la transformation de l'agriculture [y compris l'élevage et la pêche] ; le développement et le renforcement des systèmes de gestion intégrée des ressources en eau tels que ceux de l'**Initiative du bassin du Nil (NBI)** et de l'**Autorité du Bassin du lac Victoria**, une plus grande exploitation du vaste potentiel touristique de la région et les programmes concernant la science et la technologie, et les TIC.

41. S'appuyant sur les progrès réalisés dans l'espace CEDEAO en matière de libre circulation des personnes et de consolidation de la mise en place des principales institutions communautaires, l'objectif de création d'un **marché commun de l'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2020** de la CEDEAO sera fortement appuyé. La priorité sera également accordée à ses programmes de développement des infrastructures et des services publics tels que le **Pool énergétique de l'Afrique de l'Ouest** et le **Gazoduc**

de l'Afrique de l'Ouest. Ses programmes en vue d'accélérer le rythme de l'industrialisation et de révolutionner ses systèmes de production alimentaire seront également soutenus. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, la CEDEAO travaillera en collaboration avec l'UA et les Nations Unies pour intensifier les efforts visant à résoudre, à réduire et à éliminer la menace de la montée du militantisme djihadiste dans la zone sahélienne de l'Afrique de l'Ouest.

42. En outre, les Communautés économiques régionales doivent être encouragées à créer leurs propres banques de développement afin d'aider leurs États membres à financer des projets d'intégration.

43. L'attention doit aussi être accordée au renforcement des autorités des bassins fluviaux.

44. Dans le domaine du développement des infrastructures, la Commission de l'Union africaine travaille en collaboration avec la NPCA (Agence du NEPAD), les CER et la BAD en vue de la mise en œuvre du **Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)** qui, comme l'on le sait, est un important projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA et est considéré comme un moteur essentiel de l'intégration économique et sociale du Continent à travers le renforcement du commerce intra-africain, la consolidation de la paix et de la sécurité, la promotion de la libre circulation des personnes et des biens, et des services. La mise en œuvre du PIDA sera renforcée par le **Plan d'Action prioritaire du PIDA (PIDA- PAP)** qui complètera et appuiera également la mise en œuvre des cadres continentaux existants comme **la ZLEC, le PDDAA, l'AIDA, l'AMV, le PMI et le Plan d'Action pour la fabrication des produits pharmaceutiques en Afrique.** A travers **l'Initiative présidentielle pour la promotion des infrastructures (PICI)**, la mise en œuvre de huit grands projets d'infrastructures du PIDA est appuyée; et lors de la Conférence de Dakar sur le financement du PIDA, **16 projets prioritaires ont été identifiés pour être immédiatement mis en œuvre dans le cadre du PIDA-PAP.** Par ailleurs, l'Architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique [AIDA] a été mise en œuvre et un système de suivi et d'évaluation, et d'élaboration de rapports a été mis en place.

45. Dans le domaine des TIC, il y a eu de nettes améliorations dans leur application et leur utilisation. La SADC, la CEDEAO, le COMESA et l'UMA ont considérablement augmenté la connectivité dans leurs régions respectives. L'UA travaille sur le projet de Système africain d'échanges Internet (AXIS) visant à renforcer les capacités et à fournir l'assistance technique pour la mise en place et la bonne gestion des points d'échange Internet nationaux et régionaux, ainsi que des fournisseurs régionaux d'accès à l'Internet sur le Continent.

46. Dans le secteur de l'énergie, les communautés économiques régionales exploitent les économies d'échelle en élargissant considérablement les chaînes d'approvisionnement par le biais de pools énergétiques régionaux et le développement de sources d'énergie non préjudiciables à l'environnement afin de réduire les coûts.

Certains États membres de la CEDEAO, de la SADC et de l'EAC ont fait des progrès appréciables dans ce contexte. Compte tenu de ce qui précède, une grande priorité continuera à être accordée au développement, à l'extension et à l'entretien efficace des infrastructures énergétiques publiques surtout les énergies renouvelables, les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, les transports et les communications, les TIC, l'éducation et la fourniture de soins de santé.

47. En outre, l'intégration et les projets de développement formulés dans le contexte du PIDA, notamment **l'Autoroute transafricaine**, le **Réseau africain de train à grande vitesse**, le grand **Barrage d'Inga**, le **Réseau électronique panafricain**, les **projets d'infrastructures TIC à large bande des CER**, **retiendront tous la plus grande attention** ; et les États membres seront encouragés à mieux harmoniser leurs politiques et cadres réglementaires dans le secteur des infrastructures.

48. Dans le domaine de la gouvernance, des progrès constants sont en cours dans l'amélioration de la gouvernance politique, économique et d'entreprise. Il y a une plus forte demande des citoyens et de la société civile en ce qui concerne la démocratie, la transparence, l'obligation redditionnelle, et les mesures anti-corruption, et il existe en effet une plus grande propagation d'institutions de lutte contre la corruption à travers le Continent. Des élections sont aussi organisées régulièrement. Pour renforcer cette situation positive, la priorité doit être accordée au renforcement de la démocratie par la lutte contre la discrimination, la promotion de la gestion de la diversité permettant des pratiques démocratiques aux niveaux local, national et continental, le renforcement des institutions publiques de gouvernance aux plans national et continental, la réalisation de la parité entre les sexes en matière de gouvernance économique et politique.

49. Suite à sa récente intégration officielle dans l'UA, le renforcement des processus et des systèmes du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) devrait être amélioré pour lui permettre de jouer son rôle d' institution de gouvernance clef de l'Afrique, tout en collaborant et en créant des synergies avec d'autres institutions de l'UA, les CER et les États membres de l'UA. Le Conseil consultatif de l'UA sur la lutte contre la corruption devrait également être renforcé et doté de ressources suffisantes. En attendant, l'UA poursuit la mise en œuvre de **l'Architecture africaine de la gouvernance** et de **la Charte africaine de la démocratie des élections**. Par ailleurs, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples devraient être dotées de ressources suffisantes.

50. Dans le domaine de la paix et la sécurité, des mesures seront prises pour éliminer les causes de conflit en Afrique, notamment l'exclusion sociale et économique, la concurrence pour les ressources, la prolifération des armes, les inégalités entre les sexes et en matière de revenus ; et la discrimination sur des bases religieuses et ethniques. Des efforts seront déployés pour renforcer les interventions africaines en cas de conflit, et aussi pour renforcer la coopération transfrontalière dans le règlement des différends et des programmes inclusifs de résolution des conflits seront élaborés et soutenus. Des mesures seront également prises pour faire taire les armes, y compris l'élaboration d'un **Index africain de sécurité humaine**. **L'Architecture africaine de**

paix et de sécurité de l'UA sera entièrement appuyée et mise en œuvre. **La Force africaine en attente et la capacité de déploiement rapide** seront également pleinement opérationnelles.

51. Les nouvelles menaces pour l'intégrité et à la pérennité de certains États africains, notamment dans les régions nord, est et centrale du Continent, ainsi que dans le Sahel, imposées par l'incidence croissante des insurrections régionales et ethniques et religieuses, seront éradiquées.

52. Des efforts seront également fournis pour faire face à la menace de la criminalité transnationale organisée, notamment le blanchiment d'argent et le trafic de drogue, de personnes et d'animaux sauvages; pour redoubler d'efforts afin d'assurer la pleine protection des femmes en situation de conflit, et contre le terrorisme, ainsi que l'impunité de la violence sexuelle et sexiste et pour promouvoir et assurer la participation des femmes à la prévention et à la résolution des conflits, à la consolidation de la paix et à la prise de décision et à la reconstruction post-conflit.

53. Des efforts seront déployés en vue de protéger le Continent contre des maladies telles que la maladie à virus Ebola.

54. Malgré les progrès réalisés dans le cadre de l'autonomisation économique et politique des femmes, des défis restent encore à relever ; Les femmes constituent, en effet, la majorité de la population pauvre et extrêmement pauvre que l'on retrouve dans les emplois informels et sous-payés. En fait, la croissance actuelle en Afrique ne traduit pas pleinement les acquis économiques en résultats d'égalité notable entre les sexes dans tous les domaines d'activité. Il est nécessaire de promouvoir l'idée que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes est un facteur clé pour réaliser des progrès et le développement durables; et il faudrait faire davantage aux niveaux national, régional et continental, en formulant et en mettant en œuvre des politiques appropriées et respectueuses de la dimension Genre et en promulgation des lois pour sortir les femmes de la pauvreté. Des mesures devraient être prises pour éliminer toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe, améliorer la productivité et les revenus des femmes ainsi que leur statut général en matière de procréation, promouvoir leurs droits humains ; améliorer leur mobilité professionnelle, lutter contre les inégalités de salaires à leur détriment, améliorer leur accès à la propriété foncière et aux autres moyens de production ; améliorer également leur accès au crédit, y compris l'accès au crédit au-delà du simple financement des micro-entreprises, aux services de vulgarisation et de formation. Il est donc opportun que l'Union africaine ait déclaré 2015 comme **Année de l'autonomisation des femmes et du développement pour la concrétisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique**, et 2016 comme **Année des droits humains de la femme**.

55. En tant qu'organe d'exécution de l'UA, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA) recherche à travers le PAIDA l'appui des Nations Unies pour la promotion et la mise en œuvre d'un certain nombre de cadres et programmes élaborés aux plans continental, régional et continental. L'une des

principales préoccupations de l'Agence du NEPAD est le renforcement des capacités à tous les niveaux qu'elle s'efforce de réaliser à travers son **Cadre stratégique de renforcement des capacités** (CDSF) qui vise à améliorer dans une grande mesure, les capacités aux niveaux national, régional et continental, pour la planification, le suivi et l'exécution des programmes, à créer des partenariats efficaces, à mobiliser les ressources intérieures et extérieures pour financer les projets et les plans de développement pour gérer judicieusement le développement économique, et mettre en œuvre les programmes de l'Agence du NEPAD. La réorganisation et le renforcement des capacités institutionnelles, y compris celles de l'Agence du NEPAD elle-même et des CER, constituent l'une des préoccupations de l'Agence du NEPAD. Dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes, l'Agence du NEPAD est confrontée à un éventail de questions, dont celles de l'équité, en particulier l'égalité entre les hommes et les femmes, la création d'emplois, la durabilité environnementale et une plus grande participation du secteur privé, le développement et transformation des systèmes agricoles et de la pêche, les programmes de développement rural, le renforcement des systèmes de gestion du savoir, y compris le savoir traditionnel et l'autonomisation des femmes et de jeunes. La diversification de ses partenariats, notamment dans le Sud, en vue également d'améliorer leur qualité, est une autre préoccupation majeure du NEPAD. L'appui des Nations Unies est nécessaire à cet effet.

Mécanismes et stratégie d'appui institutionnel, programmatique et matériel

Appui institutionnel et programmatique

56. En ce qui concerne l'appui institutionnel, le Mécanisme régional de coordination (MRC) continuera d'assurer la fourniture de l'appui des Nations Unies à ce Cadre au plan national, à travers les activités de ses groupes et sous-groupes. Le partenariat entre les Nations Unies et les CER se déroulera à travers les activités du Mécanisme sous régional de coordination, dont le Secrétariat sera situé dans les bureaux sous régionaux de la CEA. Le système du MRC alignera très étroitement ses groupes sectoriels sur les structures en place de la CUA et des CER pour assurer une réalisation plus efficace des priorités énoncées dans ce Cadre.

57. Le secrétariat conjoint du MRC créé en 2010 et qui est composé du personnel spécialisé de la CEA et de l'UA, continuera d'être le point d'ancrage institutionnel du MRC qui l'appuiera en lui fournissant l'orientation et le soutien logistique et administratif nécessaires. Le secrétariat conjoint assurera la coordination entre ses composantes respectives de l'UA et la CEA qui à leur tour géreront les activités quotidiennes du système du MRC. Il convoquera les réunions du MRC et des groupes et sous-groupes sectoriels, dont il assurera les services et coordonnera conjointement les activités afin d'assurer une programmation et une mise en œuvre conjointes sur la base des priorités et des programmes de l'Union africaine, préparera et diffusera les rapports des groupes sectoriels du MRC ; assurera le suivi et l'évaluation des activités des groupes sectoriels et mobilisera des ressources pour les activités du MRC et de ses groupes sectoriels. Par ailleurs, le secrétariat conjoint élaborera et mettra en œuvre une stratégie d'information et de communications, et servira de base de connaissances pour la

production, la collecte et la diffusion de l'information aux institutions membres des Nations Unies du MRC et entre elles et les organisations africaines, et au-delà.

58. Le système des Nations Unies en général, continuera à assurer le plaidoyer et à fournir l'appui pour la mise en œuvre, à l'UA dans le cadre de ses divers programmes d'intégration et de développement aux niveaux continental, régional et national. Le système des Nations Unies développera et renforcera la confiance entre les institutions de l'ONU d'une part et entre celles-ci et le système de l'UA. Un certain nombre d'organismes des Nations Unies joueront un rôle particulier d'appui à cet égard.

59. En plus de ses responsabilités susmentionnées, relatives au fonctionnement des secrétariats conjoints continentaux et régionaux du MRC, la CEA sera également chargée de coordonner le soutien à l'UA fourni par les principales parties prenantes dans le cadre de ses négociations sur les questions commerciales, notamment du cycle de Doha et sur les changements climatiques, ainsi que sur l'exploitation minière et d'autres accords contractuels. En outre, la CEA appuiera le renforcement des capacités de la CUA, des CER et de l'Agence du NEPAD en ce qui concerne son CDSF. Pour sa part, le Bureau du conseiller spécial pour l'Afrique poursuivra son plaidoyer mondial et ses activités de consultation au nom de l'Union africaine.

60. Pour sa part, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (UNOAU), appuyé solidement par les Départements des Opérations de maintien de la paix, des Affaires politiques et des Opérations sur le terrain, au Siège des Nations Unies, continuera à être le principal mécanisme de soutien à l'UA dans le domaine de la paix et la sécurité, en étroite collaboration avec les institutions, les fonds et les programmes concernés des Nations Unies.

61. 61. En ce qui concerne l'appui programmatique, les programmes et priorités de l'Union africaine, tels qu'énoncés dans le Cadre et tirés de l'Agenda 2063 de l'UA, du Plan décennal de mise en œuvre, des Plans stratégiques de l'UA et de l'Agence du NEPAD, de la Position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015, bénéficieront du soutien de l'ONU. Les organes des Nations Unies participant au MRC et au Mécanisme sous-régional de coordination (MSRC), harmoniseront, dans la mesure du possible, la planification de leurs programmes et leurs cycles budgétaires, qu'elles harmoniseront avec celles du système AU.

62. S'agissant de la question des ressources, il convient de noter que comme par le passé, le système des Nations Unies est appelé à engager des ressources techniques et financières considérables pour appuyer les différents programmes de l'Union africaine, sur la base de ce Cadre qui, à son tour, s'inspire essentiellement de l'Agenda 2063 de l'UA et de son Plan décennal de mise en œuvre. Il serait utile de garder à l'esprit que l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre du Plan décennal de renforcement des capacités de l'UA (TYCBP-AU), ainsi qu'au fonctionnement optimal du système du MRC-Afrique, a été le manque de financement régulier, prévisible et approprié. Pour empêcher que ce Cadre subisse le même sort, l'Assemblée générale de l'ONU sera appelée à allouer les ressources budgétaires nécessaires pour le bon

fonctionnement du MRC et du MSRC, ainsi que de leur secrétariat conjoint et de leur secrétariat respectifs.

63. En outre, toutes les institutions des Nations Unies et tous les programmes, bureaux, fonds et Commissions des Nations Unies participant au MRC et au MSRC, devront assurer de leur participation pleine et entière, en apportant des ressources financières régulières à cette fin, indépendamment de tout autre engagement pris dans leurs protocoles d'accord avec la CUA et les CER.

64. Des ressources extrabudgétaires seront également mobilisées pour compléter les crédits de l'Assemblée générale.

Responsabilité et dispositions pour l'établissement des rapports

65. Les groupes et les sous-groupes sectoriels produiront des rapports annuels qui constitueront la base des rapports à présenter chaque année au Secrétaire général et à travers lui à l'Assemblée générale. De même, le Président présentera également un rapport annuel à la Conférence de l'Union africaine. Une évaluation du Cadre sera effectuée tous les trois ans ainsi qu'une évaluation générale et finale en 2028. Les rapports sur ces évaluations seront également présentés à l'Assemblée générale par le Secrétaire général et à la Conférence de l'Union africaine par le Président de la Commission de l'UA. Ces rapports indiqueront les engagements pris par les donateurs et la communauté internationale dans son ensemble, et aussi dans quelle mesure ils ont été honorés.

66. Le Secrétariat conjoint procédera périodiquement à des exercices d'évaluation formative des activités qui ont été mises en œuvre, afin d'en faire rapport aux responsables du MRC sur leurs résultats et leur impact. Le secrétariat conjoint présentera également des rapports détaillés aux donateurs bilatéraux et multilatéraux sur les résultats de leur appui.

RECOMMANDATIONS

67. À la lumière du résumé qui précède, le COREP voudra bien soumettre les recommandations mentionnées ci-dessous à l'adoption du Conseil exécutif et pour transmission à l'approbation de la Conférence :

- (i) la Conférence de l'Union africaine exprime sa gratitude au système des Nations Unies pour l'appui substantiel, passé et en cours, qu'il a fourni à ses États membres dans le cadre de leurs efforts de développement et d'intégration, au niveau national et à travers les diverses institutions aux niveaux régional et continental ;
- (ii) la Conférence salue l'initiative du Mécanisme régional de Coordination visant à mettre en place un nouveau partenariat ONU/UA, pour remplacer le Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA (TYCBP-

AU) qui expire en 2016 : **le Cadre pour un nouveau partenariat ONU/UA sur l'Agenda d'intégration et de développement de l'Afrique (PAIDA) 2017-2027 ;**

- (iii) la Conférence note avec satisfaction, que le **nouveau Cadre, PAIDA, (y compris son résumé analytique)** repose sur des valeurs partagées et des principes importants, notamment l'appropriation et le leadership par l'Union africaine ; le respect de la marge de manœuvre de l'Afrique ; la consultation et coordination ; la fidélité aux engagements pris ; un engagement proactif ; un partenariat stratégique et la responsabilité;
- (iv) La Conférence note également avec satisfaction que particulièrement en conformité avec les principes énoncés ci-dessus, notamment **l'appropriation et le leadership par l'Union africaine et le respect de la marge de manœuvre de l'Afrique**, dans la réalisation de l'objectif de baser le nouveau partenariat UA/ONU sur **les réalités actuelles du Continent**, ainsi que d'assurer un plus grand succès, le PAIDA figure dans les importants programmes de l'UA, à savoir **l'Agenda 2063 de l'UA et son premier Plan décennal de mise en œuvre**, ainsi que d'autres programmes importants comme **la Position africaine commune sur le Programme de développement post-2015 et d'autres programmes non moins importants de l'UA**, tel qu'indiqué dans le PAIDA ;
- (v) La Conférence note les contraintes de financement qui ont entravé la bonne mise en œuvre du TYCBP-AA et lance un appel à l'Assemblée générale des Nations Unies pour qu'elle fournisse des ressources budgétaires régulières, prévisibles et appropriées nécessaires pour la mise en œuvre effective du PAIDA ainsi que de ses mécanismes d'appui institutionnel, notamment le système de MRC-Afrique, son Secrétariat continental conjoint et son Secrétariat sous-régional de coordination. Par ailleurs, la Conférence invite tous les organismes, programmes, bureaux, fonds et commissions des Nations Unies, participant à ces mécanismes, à prendre les dispositions régulières à cet effet ; et
- (vi) Demande à la Présidente de la Commission de l'Union africaine de soumettre des rapports d'évaluation annuels et tri-annuels à la Conférence sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre/PAIDA.

2015

Framework for a renewed un/au partnership on Africa's integration and development agendas (PAIDA

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4766>

Downloaded from African Union Common Repository